

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/08/2026 - 160188 - 1957 B 05457 - 572 054 575 - SOCIETE A & G. VALCKE & CIE

COMMUNIQUE
12 AOUT 2026

A&G VALCKE & Cie
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 731 983,96 Euros
Siège Social : 54, rue de Paradis 75010 PARIS
RCS PARIS B 572 054 575 (57B05457)

Procès verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 10 Juin 2026

Greffier du tribunal
des activités économiques de Paris
Acte déposé le

12 AOUT 2026

Sous le N° 160188

L'An Deux Mil Vingt Six
Le Dix Juin
à 12 heures

Les associés de la Société VALCKE & Cie se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social 54 rue de Paradis à Paris 10ème sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chacun des associés présents au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Daniel de Botton représentant tant par lui même que comme mandataire le plus grand nombre de voix préside la séance et constate à la lecture de la feuille de présence que 442 parts sur les 485 composant le capital social sont présentes ou représentées, le quorum est atteint et qu'en conséquence l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- les convocations,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice 2025,
- le rapport général de la Gérance sur les comptes et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code du commerce,
- le texte des résolutions figurant à l'ordre du jour.

h

Le Président précise que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés au siège social plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que les associés ont eu tout loisir d'être informés avant la présente réunion et en donnant acte au Président.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

- lecture du rapport général et du rapport spécial de la gérance,
- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025,
- quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende,
- conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code du commerce,

Le Président donne ensuite lecture du rapport général et du rapport spécial de la gérance.

Cette lecture terminée, Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, les approuvent tels qu'ils leur ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée donne au Gérant quitus de sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 qui s'élève à **377 164,68 €** Euros de la manière suivante :

<i>Résultat de l'exercice :</i>	377 164,68 €
<i>Lequel augmenté du report à nouveau de :</i>	680 538,00 €
Fait apparaître un solde de :	1 057 702,68 €

Affectation :

Au poste « Report à Nouveau Créditeur » :	608 107,68 €
Distribution d'un Dividende de :	<u>449 595,00 €</u>
	1 057 702,68 €



Le dividende de 927 Euros par part sera mis en paiement au plus tard le 30 Juin 2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

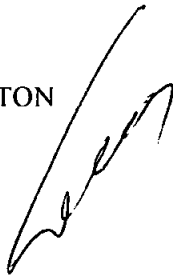
L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du nouveau code du commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé, par le Président.

.....
Le Président.
Daniel de BOTTON



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL A. G. VALCKE CIE.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise 54 RUE DE PARADIS

75010 PARIS

Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 57205457500012

Néant ☐ *

		Exercice N, clos le : 31/12/2023	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		
	Participations	CS	CT
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *		
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM	
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	CR
Clause de réserve de propriété : *			
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COPIE DESTINÉE À
L'ADMINISTRATION
FISCALE

Désignation de l'entreprise : SARL A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 731 984)	DA	731 984
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	45 844
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	95 454
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	328 077
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	680 538
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	377 165
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 259 062
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	136 525
	Instruments financiers à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	49 630
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 260
	Dettes fiscales et sociales	DY	17 656
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	14 652
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	235 722
	Écart de conversion passif * et différences d'évaluation (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 494 783
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	49 567
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARLA. G. VALCKE CIE.		Exercice N		Néant ☐ *
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * Services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)			FP
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			FI
	Autres produits (1) (11)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS
	Variation de stocks (marchandises) *			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX
	Salaires et traitements *			FY
	Cotisations sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations		GA
				GB
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		G1	
	Autres charges (12)		GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	
	Reprises sur dépréciations		GM	
	Différences positives de change		GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières		G2	
Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	
	Différences négatives de change		GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT	
Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	

Désignation de l'entreprise : SARLA. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *	
		Exercice N	
Produits exceptionnels (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	117 856
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	772 090
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	394 925
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	377 165
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS A5)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
		dont cotisations facultatives Madelin A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		SARL A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	1	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG	609 796	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	1 954 630	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	343 010	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV		KW		KX		
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes		LK		LL		LM			
	TOTAL III		LN	2 907 436	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
		Autres participations		8U	760 870	8V		8W	130 187	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières		1T	900	1U		1V				
TOTAL IV		LQ	761 770	LR		LS	130 187			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	3 669 207	ØH		ØJ	130 187			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virements de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	1	CØ	2	DØ	1	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	609 796	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	1 954 630	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions			IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	343 010	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers			IU		MM		MN	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH	2 907 436	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ	123 000	ØX		ØY	768 058
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	900		
TOTAL IV			I3	123 000	NJ		NK	768 958		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	123 000	ØK		ØL	3 676 394	ØM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2026

Exercice N clos le 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARLA. G. VALCKE CIE.

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice { (col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL A. G. VALCKE CIE.										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	1 797 374	PN		PO		PQ	1 797 374		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.général.es, agencements et aménagement.s des constructions	PV	142 028	PW	13 720	PX		PY	155 748		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	343 010	QA		QB		QC	343 010		
Autres immobilisations corporelles	Inst.général.es, agencements, aménagement.s divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	2 282 413	QV	13 720	QW		QX	2 296 133		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 282 413	ØP	13 720	ØQ		ØR	2 296 133		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immo.	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW + NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-I) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	18 748	6U	6V	18 748	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	18 748	TY	TZ	UA	18 748
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	18 748	UB	UC	UD	18 748
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : SARL A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	765 771	UM	765 771	UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	900	UV		UW	900				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	50 581		50 581						
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	508		508					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 498		7 498					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	1 537		1 537						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	438		438						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	827 234	VU	826 334	VV	900			
RENOIS	(1) Montant des	VD									
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
RENOIS	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	136 525		136 525						
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	17 260		17 260						
	Personnel et comptes rattachés	8C	1 855		1 855						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	5 578		5 578						
	États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 000		10 000					
		Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	223		223						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
	Groupe et associés (2)	VI									
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	14 652		14 652						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ										
Produits constatés d'avance	8L										
TOTAUX		VY	186 092	VZ	49 567		136 525				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.							

Désignation de l'entreprise		SARL A. G. VALCKE CIE.				Néant ☐ *		Exercice N clos le :		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)								ET	31/12/2025	
1. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	377 165	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)								WB	
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI								XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)								I7	117 856
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	123 589	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- Imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,80% pour les entreprises à l'IR)		I8		
				- Imposées aux taux de 0%		ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN				
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MB			
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL 1								WR	618 610	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT	130 187	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)						WV		
		- Imposées au taux de 0 %						WH		
		- Imposées au taux de 19 %						WP		
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
		- Imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(		quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :									
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation (FRRI) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 séries		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	OV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération		XC	
				Zone de revitalisation rurale		PC	Zone de développement prioritaire		PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulée sur de cédulite (art. 39 decies E)		YH	XG		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Crédance d'égalité par le report en arrière de déficit					ZI					
Déductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II						XH	130 187	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (II moins I)		XI	488 423		XJ			
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	488 423		XO			

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise SARLA. G. VALCKE CIE.				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit	K4bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciations *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : SARL A. G. VALCKE CIE.										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	640 258		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D	359 895			- Réserves légales - Autres réserves		ZD				
	Prélèvements sur les réserves		0E				Dividendes Autres répartitions		ZE	319 615			
	TOTAL I		0F	1 000 153			Autres répartitions		ZF				
							Report à nouveau		ZG	680 538			
							(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)		ZH	1 000 153			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DETAILS DES POSTES	- Sous-traitance										YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	21 169	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	88 127	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052										ZJ	109 296	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE										YW	448	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) Z5										9Z	62 904	
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052										YX	63 352	
T. V. A	- Montant de la TVA collectée										YY	121 548	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	27 349	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*										0B	39 950	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK	%	
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0										ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %	JL	
						Plus-values à 19 %		JM			Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %	JO	
						Plus-values à 19 %		JP			Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ		
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR		
	Revenu brut social (si le montant est négatif)										JS		
	Revenu brut social (si le montant est positif)										JT		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SARLA. G. VALCKE CIE.

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL A. G. VALCKE CIE.**

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies_1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REIN EGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

3

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A. G. VALCKE CIE.

Néant ☐*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SARL A. G. VALCKE CIE.**

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025	
		Données en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	1	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	584 832	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OX	584 832	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	39 226	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	39 226	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	77 616	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	66 630	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OY		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	144 247	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	479 811	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	479 811	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	584 832	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence du 01/01/2025	au 31/12/2025		
Date de cessation	HR		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portée en ligne OU.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *
Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 57205457500012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A. G. VALCKE CIE.

ADRESSE (voie) 54 RUE DE PARADIS

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	120
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	362
Total des lignes P1 + P2	P5	6.00	Total des lignes P3 + P4	P6	482.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SC Dénomination TROIS B
 N° SIREN (si société établie en France) 341065886 % de détention 22 Nb de parts ou actions 108
 Adresse : N° 29 Voie RUE DU PROGRES
 Code Postal 93100 Commune MONTREUIL SOUS BOIS Pays

Forme juridique Dénomination MOZART ASSOMPTION
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 0 Nb de parts ou actions 12
 Adresse : N° 19 Voie RUE CARPEAUX
 Code Postal 75018 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom de famille DE BOTTON Prénom(s) DANIEL
 Nom d'usage % de détention 35 Nb de parts ou actions 168
 Naissance : Date 21031951 N° Département 99 Commune ALEXANDRIE Pays EG
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays FR

Titre (2) Mr Nom de famille BERTRAND Prénom(s) PIERRE
 Nom d'usage % de détention 26 Nb de parts ou actions 128
 Naissance : Date 19091944 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A. G. VALCKE CIE.

N° SIRET

57205457500012

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)	Mr	Nom de famille	INDIVISION PERRIN	Prénom(s)	JACQUES
Nom d'usage		% de détention	8	Nb de parts ou actions	41
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie		Pays	FR
	Code Postal	Commune		Pays	FR

Titre (2)	Mr	Nom de famille	BONTOUX	Prénom(s)	BERNARD
Nom d'usage		% de détention	0	Nb de parts ou actions	25
Naissance :	Date	N° Département	84	Commune	VALREAS
Adresse :	N°	Voie		Pays	FR
	Code Postal	Commune		Pays	FR

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE	31/12/2025	N° SIRET	57205457500012
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL A. G. VALCKE CIE.		
ADRESSE (voie)	54 RUE DE PARADIS		
CODE POSTAL	75010	VILLE	PARIS
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5	1

Forme juridique	SCI	Dénomination	PARADIS ILE DE FRANCE
N° SIREN (si société établie en France)	330982240	% de détention	10
Adresse :	N° 54	Voie	RUE DE PARADIS
Code Postal	75010	Commune	PARIS
		Pays	FR

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2026

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le	01/01/2025	Et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION		Adresse du siège social			
SARL A. G. VALCKE CIE.					
Désignation, SIRET, Adresse de la société :		54 RUE DE PARADIS 75010 PARIS 57205457500012			
Ancienne adresse : (en cas de changement)		B ACTIVITE			
		Activités exercées :			
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		445 923	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		42 500	Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes		Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur
France Ruralités Revitalisation FRR Art 44 quindecies A					Zone de développement prioritaire Art. 44 septdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées			Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		Zone franche d'activité NG, art. 44 quaterdecies
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies			Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
					Autres dispositifs
					PV exonérées relevant du taux à 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)		Base d'imposition	Taux d'imposition	Chiffre d'affaire	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)		Base d'imposition	Taux d'imposition		
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F - COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE		
ECF : ☐		Désignation du prestataire :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :			
Identité du déclarant :					
Date : 29042026		Lieu : PARIS			
Qualité et nom du signataire : D. DE BOTTON		CO.GERANT			

Désignation de l'entreprise **SARL A. G. VALCKE CIE.**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2025**

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ④	Payées par la société elle-même	(a)	319 615
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ④		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ④ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⑤		(i)	319 615
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑥	Total (a à h)		319 615

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2026

Désignation de l'entreprise **SARL A. G. VALCKE CIE.**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2025**

K – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : SARLA. G. VALCKE CIE.

du : 01/01/2025

Adresse : 54 RUE DE PARADIS

75010

PARIS

au : 31/12/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire D. DE BOTTON CO.GERANT		À PARIS le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		SARL A. G. VALCKE CIE.		
N° d'identification (SRET)		57205457500012		Exercice social 31/12/2025
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B			(1) - [(2)+(3)+(4)]	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.